

Exercice n°6

1. Les acteurs du marché du travail sont :
- les employeurs (organisés en syndicats de patrons) ;
 - les salariés (du privé et du public), organisés en syndicats de salariés ;
 - L'État et organismes de régulation.
2. Le prix s'appelle le salaire.

3.

Conditions de la CPP	Réalité du marché du travail (imperfections)
L'atomicité	Présence de quelques acteurs organisés : syndicats de patrons, État- employeur, syndicats de salariés.
L'homogénéité	Il y a diverses caractéristiques des salariés : motivation, capital humain, qualités sociales et personnelles, qualités professionnelles ; chaque individu est unique.
La concurrence	Le salaire n'est pas l'unique critère de choix de l'entreprise par le salarié.
L'information	Il n'y a pas de transparence et de disponibilité d'informations sur le marché de travail (offres et demandes d'emplois, salaires, ...).
La mobilité	Il est difficile pour un salarié de changer de ville, de métier, de poste,...

4.

Oui : Il y a des pratiques qui sont contraires au libre jeu du marché :

- fixation du salaire minimum par l'État ;
- fixation des grilles de salaires par des organisations professionnelles ;
- présence des syndicats salariés et de patrons qui agissent selon les rapports de force ;

Mais, en général, si l'offre de travail pour une catégorie de salariés est supérieure à la demande, il est normal que le rapport de force sera en faveur des entreprises. Et inversement, il sera en faveur des salariés.